



Cap Rural est un centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local.

Sa vocation est de promouvoir le développement des territoires ruraux et périurbains de Rhône-Alpes :

- renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire,
- proposer des méthodes et des outils innovants,
- susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances.

Agissant au plus près des acteurs de terrain et favorisant leur décloisonnement, Cap Rural se voit confier depuis 2009 par la Région et l'État la mission réseau rural régional.

Une expertise reconnue...

L'action de Cap Rural implique une veille continue sur les pratiques du développement, les démarches innovantes, les travaux de recherche et les enjeux qui touchent les espaces ruraux et périurbains. Effectué en partenariat ou en coproduction avec des universitaires et des acteurs du développement, ce travail de détection, d'analyse et de capitalisation nourrit en permanence son expertise et son offre de services, notamment en matière de création et de transfert de méthodes.

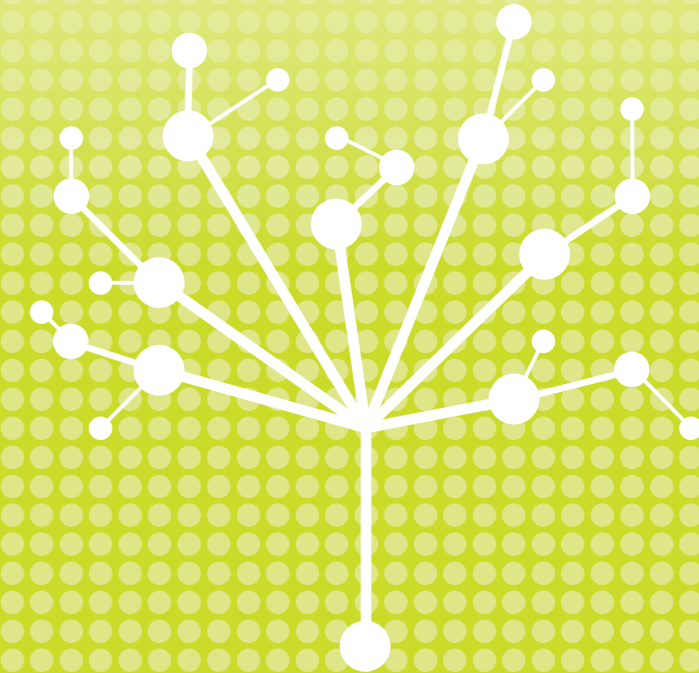
...et unique en France

Créé en 2015, Cap Rural possède une expérience unique en matière de professionnalisation des agents de développement et de création d'activités en milieu rural. Cette structure originale succède en effet au Centre régional de ressources du développement rural (CRDR), créé en 1996 et associé en 2007 aux Sites de proximité pour l'emploi et la création d'activités au sein de la Plate-Forme régionale développement rural.

Cap Rural bénéficie du soutien de la Région Rhône-Alpes, de l'État et de l'Europe. Afin de mieux prendre en compte les besoins en ingénierie des territoires, sa gouvernance est assurée par une commission ouverte à des experts et à des élus et salariés d'intercommunalités et d'associations.



Cap Rural
Avenue de la Clairette
26150 Die
Tél. : 04 75 22 14 89
contact@caprural.org
www.caprural.org



Ressources pour le développement local



Cap Rural s'adresse à l'ingénierie du développement local et territorial des structures publiques et des associations.

Des services spécifiques sont proposés aux élus lorsqu'ils agissent en tant qu'acteurs du développement ou employeurs, à la société civile organisée (groupes d'action locaux/Leader, conseils locaux de développement, etc.) et aux porteurs de projets collectifs.

En savoir plus sur les services de Cap Rural : caprural.org

Encourager et soutenir les projets de développement

Informier sur le développement local, ses pratiques et ses enjeux

Former et accompagner les professionnels du développement

Accompagner les employeurs et les responsables de l'ingénierie

Partager l'expérience et mettre en réseau les acteurs

SERVICES EN ACCÈS LIBRE

- Impulsion d'actions de développement et de nouvelles pratiques (construction d'offres d'activités, agriruralité, coopération entre acteurs, etc.).
- Appui collectif à la mise en place de programmes et de contrats en lien avec les politiques publiques (ex. : candidature Leader 2014).
- Guides méthodologiques publiés par Cap Rural.

- Information ponctuelle ne nécessitant pas de recherche.
- Newsletter mensuelle (sélection d'articles et d'événements).
- Ressources du site Internet (actualités, offres d'emploi et de stage, valorisation de travaux de recherche, etc.).
- Revue semestrielle *Regards croisés*, *Professions du développement local*.

- Fiches d'expérience et connaissances produites lors des rencontres d'acteurs (site Internet).
- Rencontre annuelle Innov'Rural.

SERVICES RÉSERVÉS AUX STRUCTURES ET PERSONNES COTISANTES

- Appui technique et méthodologique à la conduite de projet.

- Recherche d'informations à la demande.
- Newsletters hebdomadaires (revue de presse, agenda, etc.).
- Accès à des articles de presse spécialisée.

- Formations adaptées aux besoins des professionnels et aux enjeux de développement.
- Appui aux agents en activité ou en recherche d'emploi dans la gestion de leur carrière.

- Aide à la définition de postes.
- Appui à la gestion des ressources humaines.
- Analyse des compétences présentes sur un territoire.

- Ateliers permanents thématiques (construction d'offres d'activités, agriruralité, etc.).
- Temps d'échanges collectifs et de mutualisation des connaissances organisés par Cap Rural.

Une cotisation annuelle adaptée à chaque situation

- Structures publiques (collectivités territoriales, parcs naturels régionaux, chambres consulaires, services de l'État) : 500 € + 50 € par salarié utilisateur.
- Associations et sociétés coopératives : 150 € + 50 € par salarié utilisateur.
- Communes et structures n'employant pas de professionnel du développement : 100 €.
- Professionnels du développement en recherche d'emploi : 30 €.

La cotisation est payée par l'employeur. Elle donne accès à la totalité des services de Cap Rural.